



S Y N D I C A T  
D É P A R T E M E N T A L  
D'É N E R G I E D E L A  
H A U T E G A R O N N E

2019  
FEB 21

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 26 février 2019  
N° d'ordre de la délibération : 16  
N° de feuillet : 1/2**

Date de la convocation : 13 Février 2019  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 16  
Présents : 12  
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le 26 Février 2019 à 10 heures,  
les membres du Bureau du Syndicat,  
légalement convoqués, se sont réunis au siège du  
Syndicat, 9 rue des 3 Banquets à Toulouse, sous la  
présidence de Monsieur  
Pierre IZARD

**Sous programme « sécurisation fils nus faible section » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification**

Etaient présents : Madame Janine GIBERT, Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Robert MORANDIN, Raoul RASPEAU, Claude SARRALIE et Raymond STRAMARE.

Etaient absents ou excusés : Madame Annie PEREZ, Messieurs Patrice RIVAL, Patrick BOUBE et Jean Pierre COMET.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Cyril DESOR est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération N°14 du comité syndical du 3 juillet 2014 attribuant au bureau la délégation d'établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget ;

Le sous-programme « Sécurisation des fils nus de faible section » du FACE vise à la résorption des départs basse tension en fils nus de faible section. Sont éligibles à ce programme les travaux portant sur des départs dont le linéaire de la portion traitée comporte plus de 50 % de fils nus de faible section. Les fils nus de faible section correspondent aux fils de section inférieure ou égale à 14 mm<sup>2</sup> en cuivre ou de section inférieure ou égale à 22 mm<sup>2</sup> pour les autres métaux. Les travaux de sécurisation sont réalisés sans contribution communale du fait des aides du FACE (80%) et du SDEHG (20%).

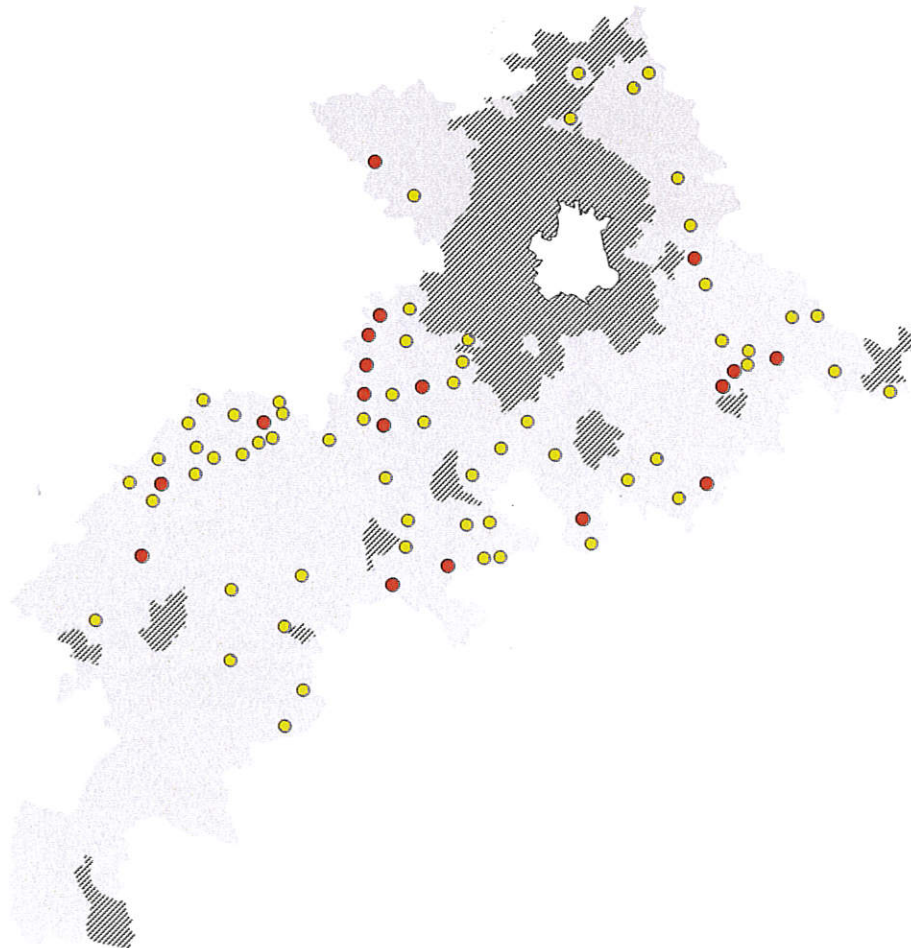
Le sous-programme « Sécurisation fils nus » du Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACÉ) vise à la résorption des départs basse tension en fils nus, hors fils nus de faible section. Sont éligibles à ce programme les travaux portant sur des départs dont le linéaire de la portion traitée comporte plus de 50 % de fils nus, hors fils nus de faible section. Les travaux de sécurisation sont réalisés sans contribution communale du fait des aides du FACÉ (80%) et du SDEHG (20%).

Les travaux sont réalisés « au fil de l'eau » en fonction du fichier annuel du Compte Rendu d'Activité de Concession, des plaintes de clients adressées au SDEHG, des signalements des communes adhérentes, de la coordination avec des travaux Enedis, le tout en donnant priorité aux opérations pour lesquelles une contrainte réseau a été identifiée.

Monsieur le Président présente la répartition géographique des opérations du sous-programme 2018 « sécurisation fils nus faible section » engagées en 2018 ( ● ) ainsi que celles ( ● ) à affecter aux sous-programmes 2018 et 2019 au fur et à mesure de l'expédition des ordres d'exécution correspondants. Les zones hachurées représentent les communes du SDEHG classées en zone urbaine au sens du FACE et par conséquent non éligibles à ses programmes.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 26 février 2019  
N° d'ordre de la délibération : 16  
N° de feuillet : 2/2

Sous programme « sécurisation fils nus faible section » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification



Après en avoir délibéré, le bureau du SDEHG :

- 1- Prend acte des opérations affectées au sous-programme FACE 2018 «sécurisation fils nus faible section »;
- 2- Valide la réalisation des opérations « au fil de l'eau » en fonction du fichier annuel du Compte Rendu d'Activité de Concession, des plaintes de clients adressées au SDEHG, des signalements des communes adhérentes, de la coordination avec des travaux Enedis, le tout en donnant priorité aux opérations pour lesquelles une contrainte réseau a été identifiée.

Résultat du vote :

Pour..... 12  
Contre ..... 0  
Abstention..... 0  
Non-participation au vote... 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président



Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

05 MARS 2019